

42 devant la Croix 6747 CHATILLON

TEL + FAX 063/57.84.91. GSM 0496/69.30.27. Email collinsebastien@belgacom.net

Construction d'une annexe

MAITRE DE L'OUVRAGE

Mr PINEUX Arnaud 16 rue des Ronces 6747 Meix le tige Modifications

SITUATION

Commune de SAINT-LEGER 16 rue des Ronces 6747 Meix le tige 3 ème div section A n° 1380 c

Echelles

 PLANS
 1/100
 1/50

 COUPE AA, BB et CC
 1/50

 FACADES
 1/100

 IMPLANTATION
 1/500 ET
 1/200

 PLAN DE SITUATION
 1/5000

L' architecte:

Le maître
de l' ouvrage:

L'entrepreneur

Date:

N' Plan:

1/11

08/03/2023

La cotation des plans correspond aux dimensions entre surfaces brutes et ne prend pas en compte les épaisseurs des revêtements tels que enduits muraux, plafonnages, faïences, carrelages, et les épaisseurs des chapes nécessaires. Les cotations sont à vérifier par les entrepreneurs. Poutres, dalles, charpente, fondation, structure acier ou bois et autres éléments relevants de la stabilité sont à calculer par bureau d'étude aux frais des entrepreneurs en charge de ces ouvrages. L'architecte conserve en toute hypothèse ses droits d'auteur et notamment l'entière propriété artistique de ses études et plans avec l'exclusivité des droits de reproduction de ceux-ci et de l'oeuvre exécutée et ce sous toutes les formes et de quelque manière que ce soit.

Toutes les fondations seront obligatoirement hors gel et sur bon sol. L'entrepreneur prendra toutes les précautions nécessaires afin de ne pas endommager les bâtiments voisins et mitoyens pendant la durée des travaux. Au besoin, l'entrepreneur fera vérifier par un bureau d'études compétent que la mise en oeuvre des nouveaux ouvrages n'occasionnera aucun dégât aux bâtiments mitoyens et ce même après leur réalisation. L'étude devra obligatoirement être transemise à l'Architecte.

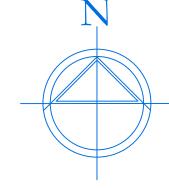
La liste des matériaux est le seul choix du maître de l'ouvrage, le non respect de ces choix n'entraînera aucune responsabilité à tout niveau de la part l'architecte
Les maître de l'ouvrage doivent respecter les plans du permis de bâtir accordé par la commune, le non respect de celui—ci n'entraînera aucune responsabilité à tout niveau de la part l'architecte
Tous les matériaux mis en oeuvres auront la mention CE

L'entrepreneur vérifiera la profondeur de l'égout public pour un bon raccordement de la maison à celui-ci et préviendra l'architecte si ce n'est pas possible

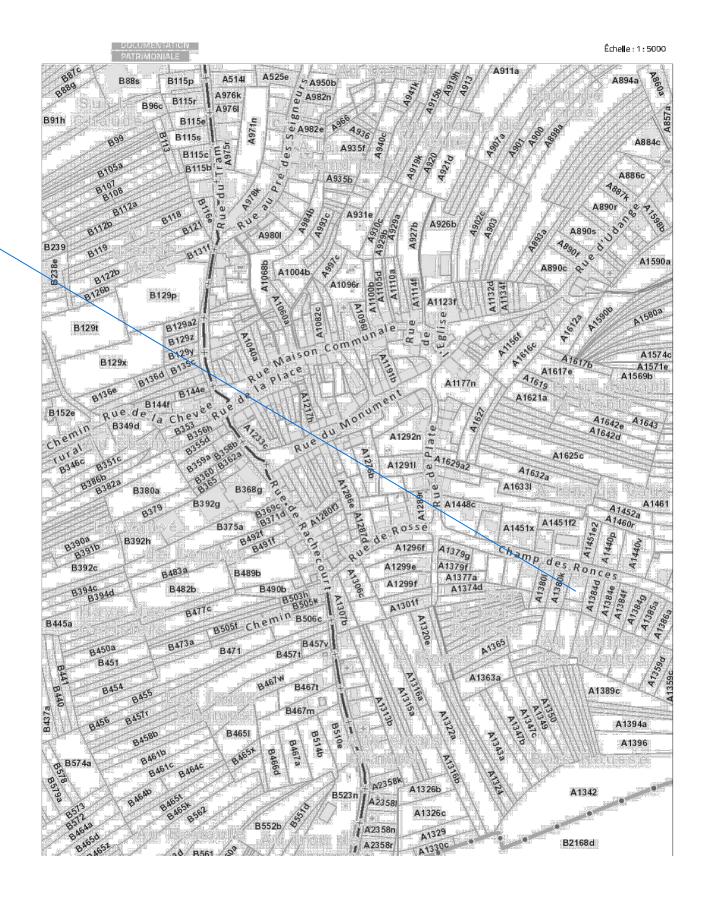
Toutes les barrières d'étanchéité horizontales seront placées suivant les règles de l'art et (avec précautions dans les angles) : sur les dalles de sol avant la maçonnerie de cave, sous hourdis couvrant le sous-sol, en pied de double-mur (en "S"), sur linteaux, sous les seuils, ect.

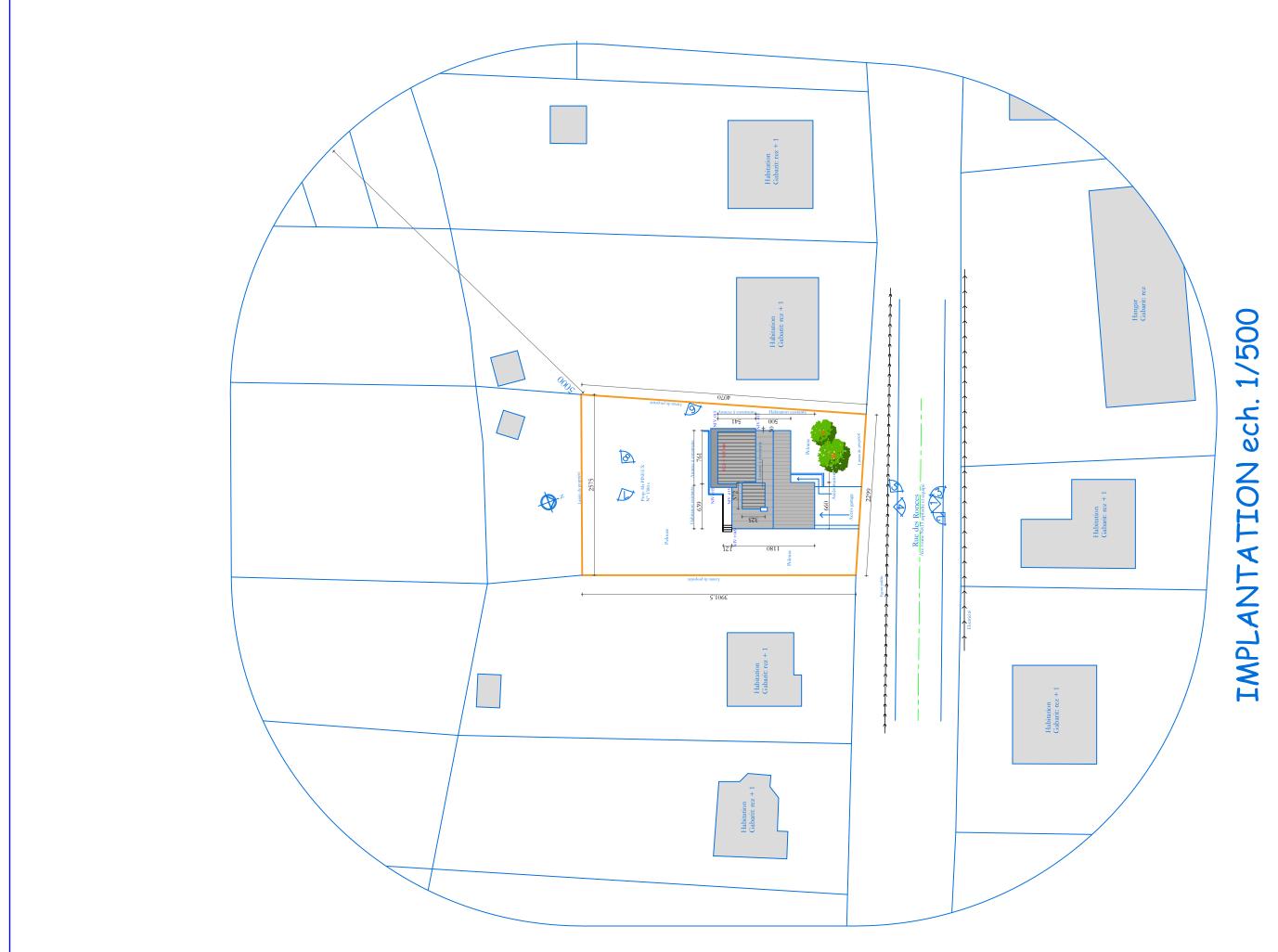
Matériaux

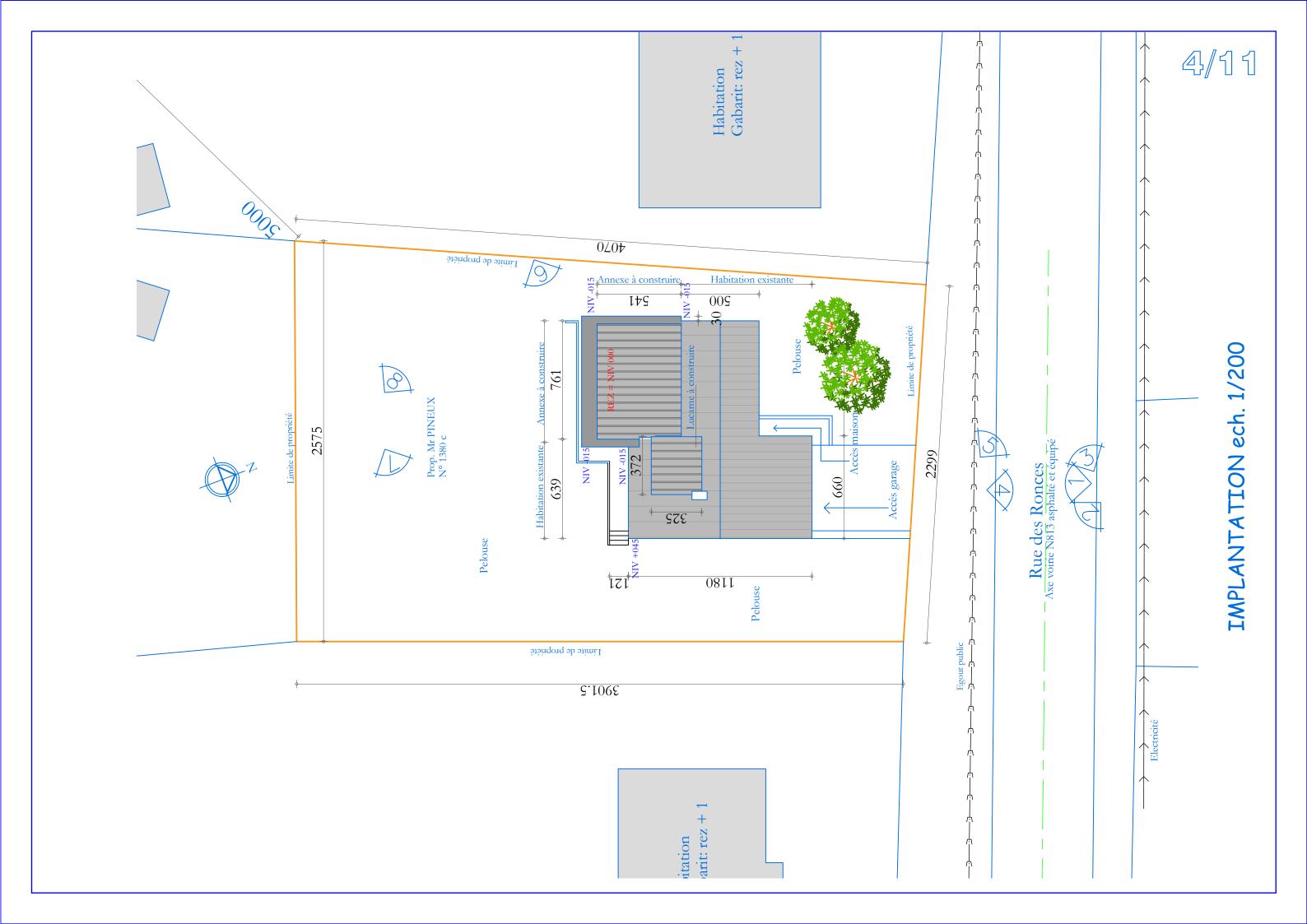
Maçonnerie	1	Crépi de ton blanc cassé de gris type G1	Chêneaux et TD	5	Zinc ton naturel
			Façade	6	Pierre ton jaune claire
			Toiture	7	Zinc ton gris
Couverture	2	Ardoises rectangulaire ton noir semi mat	Façade existante	8	Crépi de tonjaune clair
Portes, châssis	3	pvc ton gris anthracite			
Seuils	4	pierre bleue petit granit			_

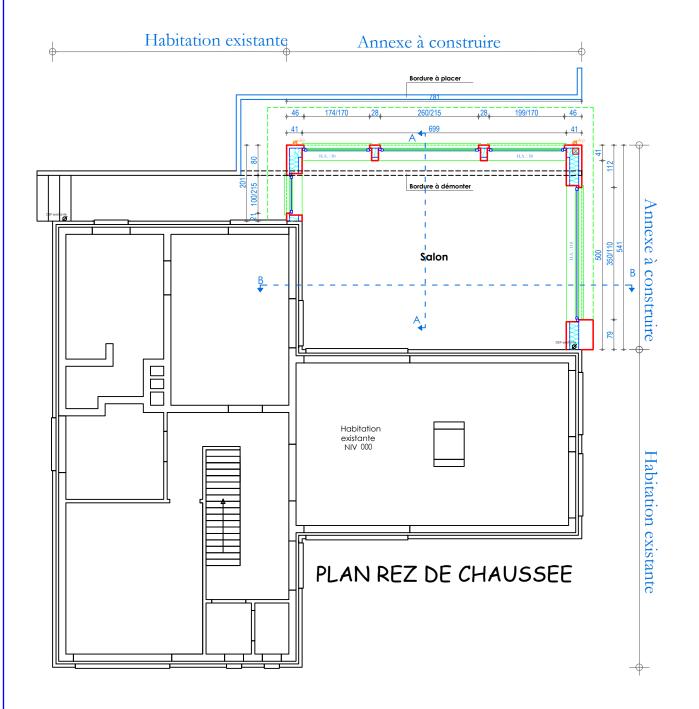


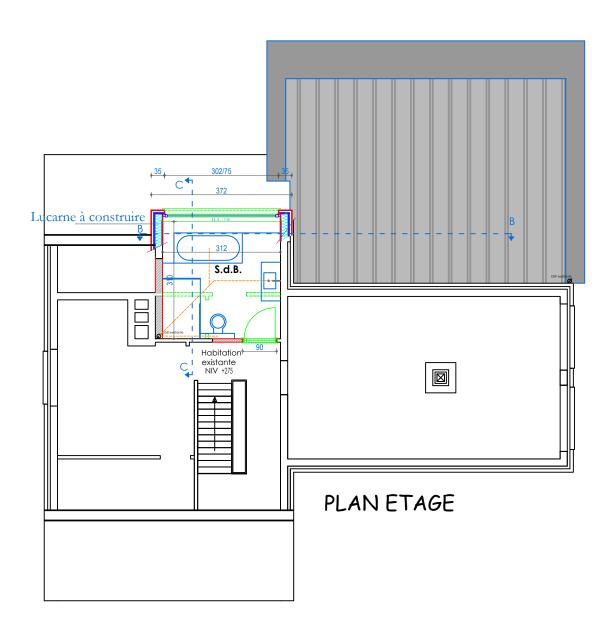
Objet de la demande

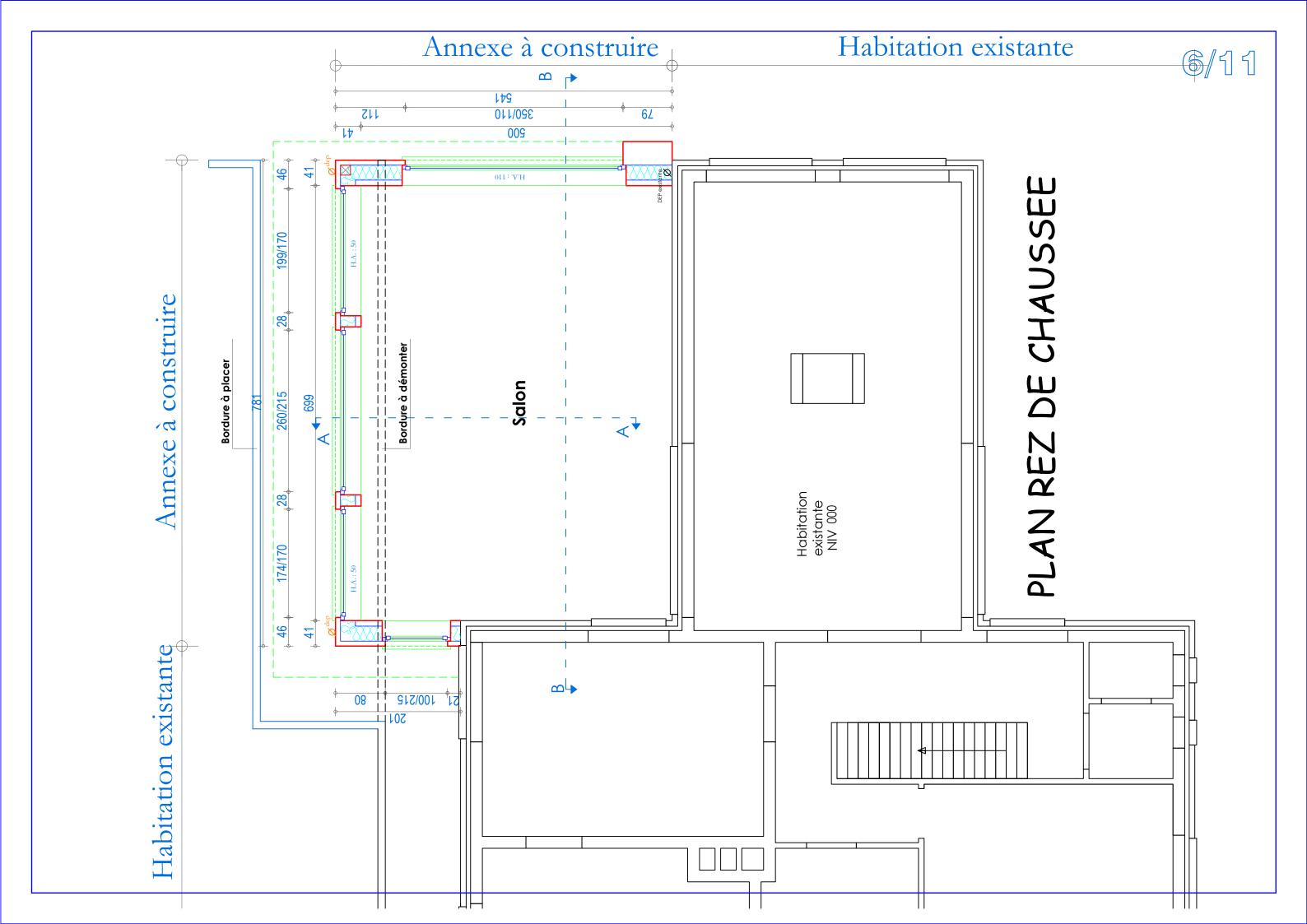


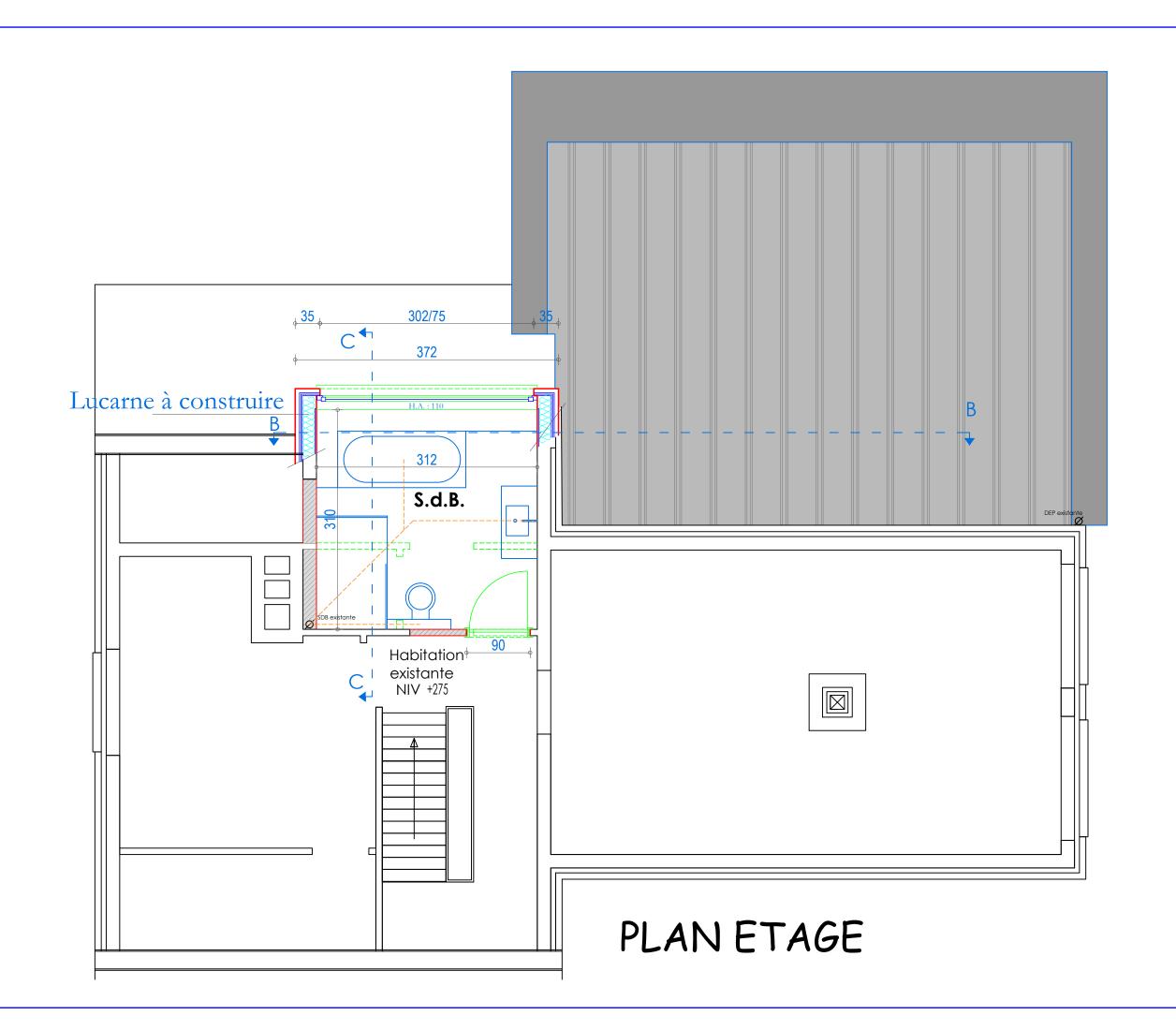


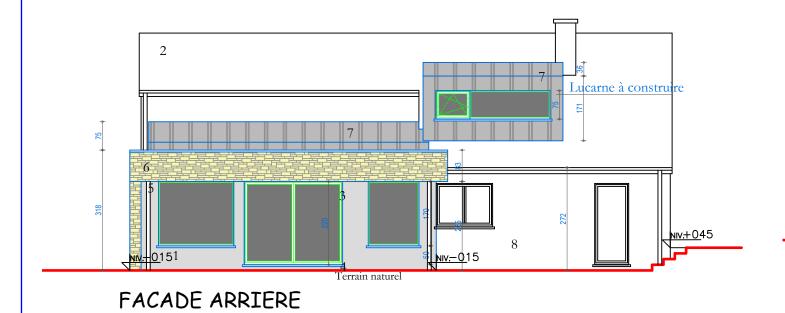


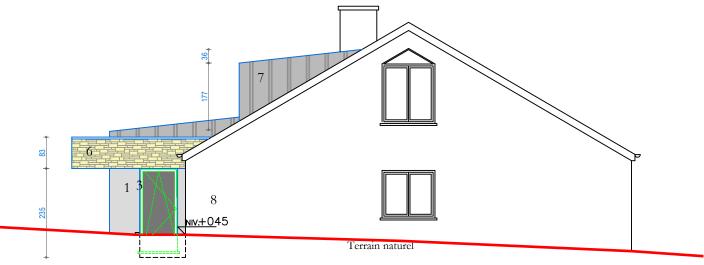




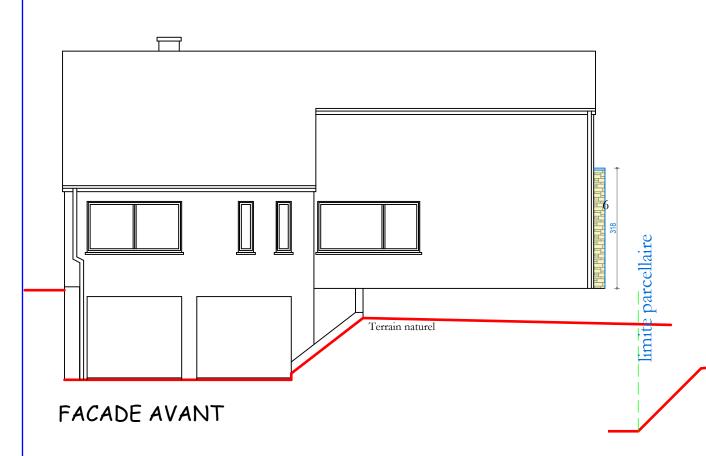


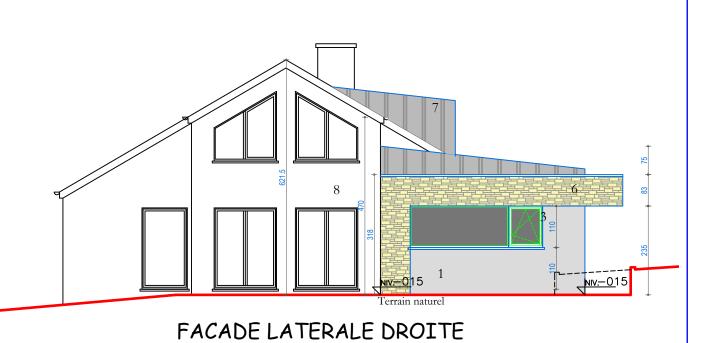


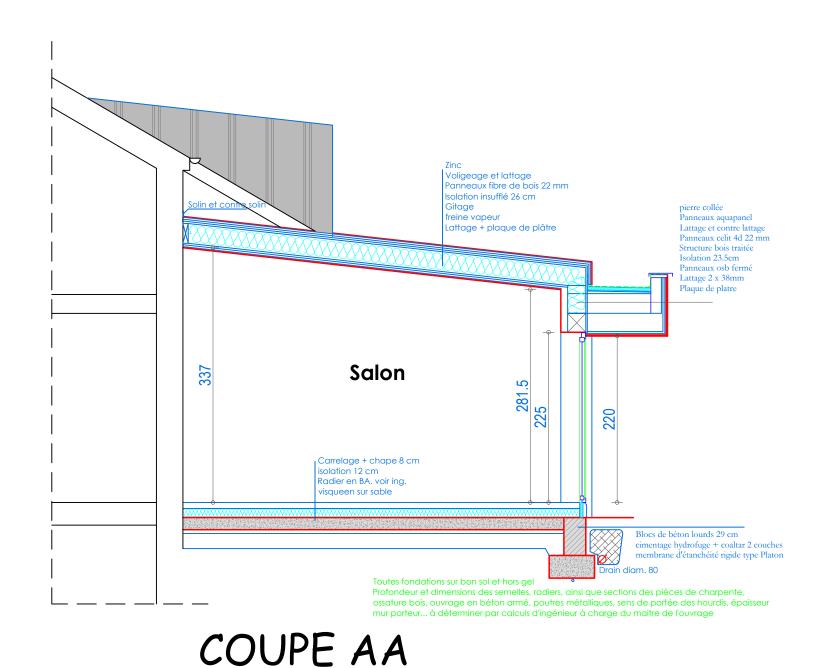


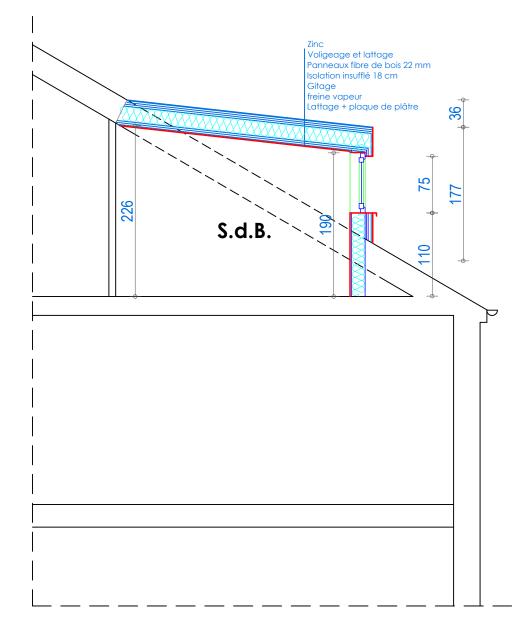


FACADE LATERALE GAUCHE

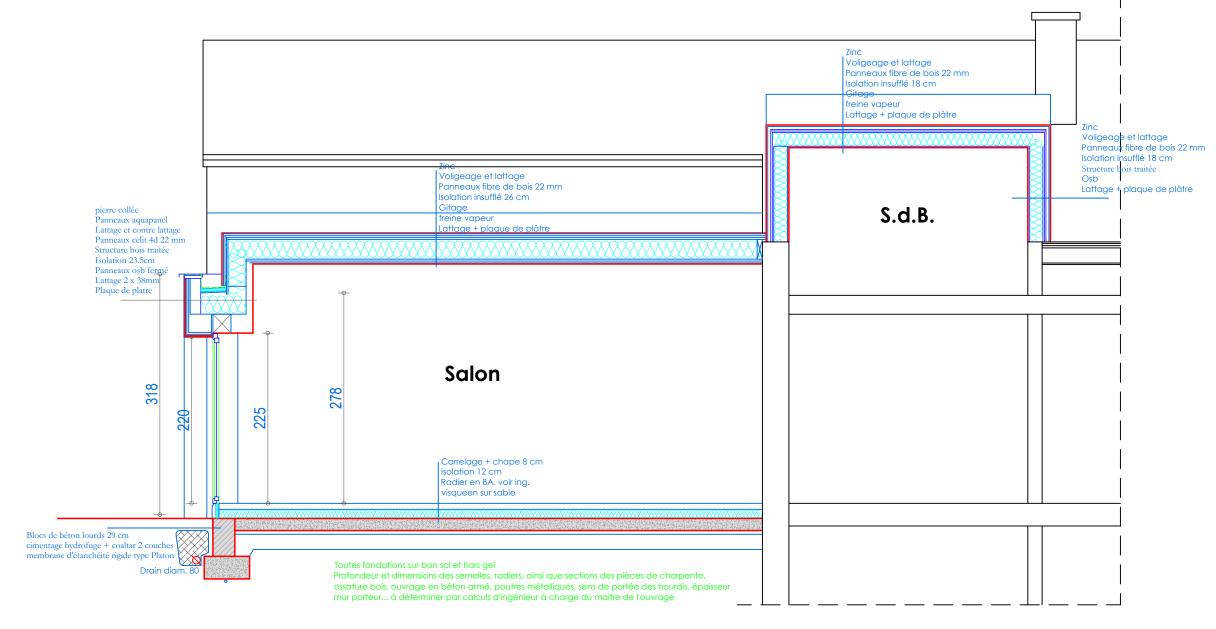








COUPE CC



COUPE BB